

NATURE [BIODIVERSITÉ]

La Bourgogne et ses géotopes véritables témoins patrimoniaux

Véritables livres ouverts sur l'histoire de notre planète, les géotopes méritent d'être connus et protégés.

■ Qu'est-ce qu'un géotope ?

Un géotope ou géosite est un lieu de notre environnement minéral d'origine naturelle (comme le chaos granitique d'Uchon, la Roche de Solutré...) ou artificiel (carrières, tranchées, puits...), dans lequel on observe un ensemble de roches dont la nature et la disposition sont étudiées afin de connaître son histoire géologique. Il peut être constitué de roches d'origine plutonique (granites et vulcanites) ou/et provenant de l'érosion continentale (roches sédimentaires, contenant des restes organiques ou fossiles). Toutes ces roches peuvent avoir été modifiées au cours de leur formation et ultérieurement par des déformations d'origine tectonique. Ces données de terrain, complétées par celles de la cartographie, les sondages carottés, les analyses au laboratoire, conduisent les géologues à raconter l'histoire des roches.

■ Quels moyens sont mis en œuvre pour protéger les géotopes en France ?

Dès 1991 sont formulées à



l'UNESCO les normes permettant de classer les géosites. En France, à la suite de la loi Barnier (1995) se met en place la Commission Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG) qui désigne le Bureau de la Recherche Géologique et Minière (BRGM) pour organiser une base informatique de la biodiversité. En

1992, la Bretagne est pilote pour réaliser un inventaire géologique régional, suivie par d'autres régions. C'est la loi du 27 février 2002 qui légalise l'inclusion du patrimoine géologique dans le patrimoine naturel. L'inventaire est généralisé à toutes les régions françaises. Ainsi naissent les Commissions Régionales du Patrimoine Géologique (CRPG), pilotées par les DREAL. Dans l'établissement de cet inventaire, chaque géotope digne d'intérêt fait l'objet d'une fiche précisant ses coordonnées, son contenu minéralogique et paléontologique, et son niveau d'intérêt, régional, national ou international.

■ Combien y a-t-il de géotopes remarquables en Bourgogne ?

Un peu plus de 400 géotopes ont été répertoriés en Bourgogne. Pour attirer l'attention des élus sur l'intérêt patrimonial des anciennes carrières, deux membres de la CRPG Bourgogne (Gand & Haussard) ont présenté, à titre d'exemple, celles ouvertes dans les grès-arkoses d'âge triasique

EN SAVOIR PLUS

■ Une revue



Découvrez l'article *Des géotopes à protéger, l'exemple des carrières de Grès triasiques (arkoses) de la Pissoire* dans le n° 25 de la revue *Bourgogne-Nature*. Vous y trouverez des explications illustrées sur les traces des pré-dinosaures, les carrières et leur exploitation.

■ Mini-glossaire

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
Triasique : relatif à la période du Trias, entre -252 et -201 millions d'années.
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

de la Pissoire (commune de Saint-Sernin-du-Bois en Saône-et-Loire). Comme des dizaines d'autres, elles furent exploitées pour la fabrication de pavés de la seconde moitié du XIX^e siècle à l'avènement du goudron. Ces excavations occupèrent des milliers de journaliers. Elles témoignent d'une activité humaine florissante. Vers les années 1960, la découverte de traces de pas de vertébrés dans ces carrières les ont rendu célèbres dans le monde des paléontologues en raison de la présence inédite de pistes laissées sur les plages par des pré-dinosaures.

Docteur Georges GAND

Vice-Président de la Société d'histoire naturelle d'Autun et Collaborateur Scientifique au Laboratoire Biogéosciences (UMR-CNRS/uB 6282), Université de Bourgogne

Quand et comment les géotopes seront-ils protégés ?

« Par l'intermédiaire de leurs DREAL respectives, les CRPG ont envoyé leurs inventaires au fur et à mesure de leur réalisation au BRGM, qui les communiqua à la CPPG, chargée de la validation définitive. Tout devrait être terminé à la fin de 2018. Les géotopes retenus feront alors l'objet d'une protection par arrêté préfectoral. Mais avant son application, il faudra que les propriétaires soient consultés, ce qui demandera encore un certain temps ».



PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

CRÉDITS

Coordination :

Daniel Sirugue, rédacteur en chef de *Bourgogne Nature* et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

Illustration : Gilles Macagno.

Rédaction : Dr Georges Gand

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ NATURE

Le numéro 27 est paru

Ce numéro revient sur les 14^e rencontres Bourgogne-Nature *Les libellules : le juste milieu ? entre naturalité et intervention*, qui se sont tenues en 2017. Pour le commander, rendez-vous sur www.bourgogne-nature.fr, à contact@bourgogne-nature.fr ou au 03 86 76 07 36.